



## Erreur sur vitesse retenue

-----  
Par stenad

Bonjour, j'ai besoin de votre conseil relatif à une erreur sur le document adressé par la préfecture.  
Suite à un excès de vitesse avec un dépassement supérieur à 40 km/h j'ai été arrêté et l'on m'a remis un avis de rétention avec une vitesse retenue de 98 Km/h. Je viens de recevoir le document de la préfecture qui indique une vitesse retenue de 103Km/h. La peine n'étant pas du tout la même quelle est la démarche à engager ?

cordialement,

-----  
Par Suisse1291

"penne" plume de volatile".  
Notez que c'est logique quand on a été verbalisé par un "poulet".

-----  
Par Suisse1291

Prière de donner la totalité des infos suivantes :

- 1 - vitesse enregistrée par le radar :
- 2 - vitesse retenue après déduction de la marge technique :
- 3 - vitesse à ne pas dépasser sur cette portion de route ou d'autoroute :
- 4 - type de radar :
- 5 - position du radar : véhicule en mouvement ou à l'arrêt :

Merci de vos réponses.

-----  
Par stenad

Bonjour et merci de t'intéresser porté à ma demande

- 1 vitesse enregistrée est de 103km/h
- 2 vitesse retenue est de 98km/h
- 3 vitesse à ne pas dépasser était 50km/h
- 4 radar MERCURA type TRU SPEED
- 5 radar type jumelle à l'arrêt

cordialement

-----  
Par janus2

Bonjour,  
Si la vitesse mesurée est de 103km/h, la vitesse retenue ne peut pas être 103km/h, il faut ôter 5% soit 97.85km/h (98).

-----  
Par Suisse1291

NON, pas 98 mais 97, l'arrondi au km/h supérieur n'existe pas, c'est toujours au km/h inférieur.